



Communiqué de presse

L'AS-MPC publie son rapport d'activité 2024

Berne, le 8 mai 2025. L'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération (AS-MPC) et le procureur général de la Confédération ont entretenu des échanges positifs en 2024. L'AS-MPC s'est particulièrement intéressée à la collaboration entre le Ministère public de la Confédération et la Police judiciaire fédérale.

L'inspection relative à la collaboration entre le Ministère public de la Confédération et la Police judiciaire fédérale a confirmé la supposition suivante : le manque de capacités d'investigation de la Police judiciaire fédérale dans plusieurs domaines empêche le Ministère public de la Confédération d'ouvrir autant de procédures pénales qu'il ne le pourrait au vu de la situation actuelle en matière de criminalité.

Lors des séances de surveillance régulières organisées avec le Procureur général de la Confédération, l'AS-MPC s'est notamment informée de l'activité ainsi que des questions et problématiques actuelles des divisions du Ministère public de la Confédération. Au demeurant, l'AS-MPC a étudié en détail la gestion des risques du Ministère public de la Confédération, a inspecté le processus budgétaire de cette dernière et a examiné, en contact étroit avec le Procureur général, l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations qu'elle avait formulées depuis 2018. Un nouvel instrument a été introduit : le Reporting Summary adressé par le Ministère public de la Confédération à l'AS-MPC. Il a permis d'améliorer la clarté et le suivi des chiffres liés aux affaires du Ministère public de la Confédération.

À propos de l'AS-MPC :

L'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération (AS-MPC) a pour tâche principale de surveiller les aspects systémiques de l'activité du Ministère public de la Confédération. En sa qualité d'autorité collégiale indépendante, l'AS-MPC réunit sept membres élus par l'Assemblée fédérale pour une durée de quatre ans. Conformément à la loi, l'AS-MPC se compose d'une juge fédérale, d'une juge pénale fédérale, de deux avocat-e-s inscrits au registre des avocats et de trois spécialistes. Les membres de l'AS-MPC sont soutenus dans leurs activités par un Secrétariat permanent.

Secrétariat de l'AS-MPC :

Tél. : +41 58 485 67 02

info@ab-ba.admin.ch

